



# **AXA Investment Managers – Politique d’engagement**

Janvier 2025

# Table des matières

---

- 1. Raison d’être .....3
- 2. Gouvernance, Ressources et Supervision .....4
- 3. Processus d’engagement .....6
- 4. Engagement avec les pouvoirs publics .....17
- 5. Vote .....18
- 6. Reporting et tranparence.....19
- 7. Champ d’application de la politique .....20

# 1. Raison d'être

---

Chez AXA IM, notre raison d'être est d'agir pour le progrès humain en investissant pour ce qui compte, faisant de l'allocation responsable des capitaux l'un de ses piliers essentiels. En prenant en compte les facteurs de durabilité tout au long du processus d'investissement, nous visons à créer des rendements durables pour nos clients, pouvant contribuer ensuite plus largement à des bénéfices sociétaux et économiques sur le long terme.

Une façon importante d'y parvenir implique l'engagement actionnarial, qui peut être défini comme un processus basé sur un dialogue régulier et constructif durant lequel les investisseurs cherchent à influencer les pratiques des entreprises dans lesquelles ils investissent dans le but de préserver ou d'améliorer la valeur à long terme au nom de leur bénéficiaires. L'engagement actionnarial permet également une meilleure compréhension de la gestion des risques de durabilité des entreprises, contribuant ainsi à une évaluation plus complète du profil de risque de l'entreprise et donc à une prise de décision d'investissement efficace.

Nous adoptons une méthode d'engagement active et privilégions un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de développement durable et de gouvernance ayant un impact important sur les performances financières à long terme, notamment (mais sans s'y limiter) le changement climatique, la biodiversité, le capital humain, les droits de l'homme, la gouvernance d'entreprise et les controverses. Nos activités d'engagement visent ainsi à atteindre des objectifs sociétaux, à commencer par ceux définis par les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. En tant qu'investisseur engagé dans les actifs réels, les marchés privés et la sélection de fonds, nous visons également à créer une valeur durable en encourageant les gestionnaires et les partenaires avec lesquels nous travaillons à adopter de meilleures pratiques en matière d'intégration de durabilité dans leur stratégie.

La Politique d'Engagement d'AXA IM s'inspire du Code de bonne conduite britannique (« *UK Stewardship Code* »), des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), les Principes d'Actionariat Actif du Réseau international pour la Gouvernance d'Entreprise (ICGN) ainsi que de nombreuses autres initiatives de place que nous soutenons. La version révisée de la directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD2) impose également aux gestionnaires d'actifs au sein de l'Union européenne de rendre publique leur politique d'engagement actionnarial. Cette politique vise également à se conformer aux réglementations liées à l'ESG, en particulier les exigences de déclaration non financière, y compris le Règlement européen sur la divulgation de la finance durable (SFDR) pour lequel nous devons divulguer nos approches pour i) intégrer les risques de durabilité et ii) considérer les impacts de durabilité négatifs - l'engagement étant un composant clé pour les deux approches - ainsi que l'article 29 de la loi Énergie-Climat et les Exigences de divulgation de durabilité du Royaume-Uni (SDR).

La philosophie de notre politique d'engagement s'applique à toutes les classes d'actifs, bien que certains mécanismes d'engagement puissent varier en fonction du type de classe d'actifs, comme décrit ci-dessous.

## 2. Gouvernance, Ressources et Supervision

---

### Supervision

La politique d'engagement d'AXA IM est revue annuellement et est validée par le Conseil de Direction d'AXA IM. Avant cette validation finale, elle est examinée par le **Comité Stratégique de Durabilité** d'AXA IM, l'organe de gouvernance responsable de la stratégie et de la feuille de route de durabilité d'AXA IM dans toutes les classes d'actifs, présidé par le responsable du Centre d'Expertise en Investissement Responsable (RI) et auquel assistent notamment les Responsables Durabilité des quatre unités d'activité d'AXA IM (i.e. AXA IM Alts, AXA IM Core, AXA IM Prime et AXA IM Select), les équipes du Centre d'Expertise RI ainsi que les équipes de conformité et de risque.

Bien que les priorités d'engagement soient définies annuellement par le Comité Stratégique de Durabilité d'AXA IM, la mise en œuvre continue de la politique d'engagement à travers l'ensemble des classes d'actifs d'AXA IM est supervisée par le **Comité de Supervision et d'Engagement ESG**. Les membres du comité comprennent des représentants des unités d'activité d'AXA IM, les équipes du centre d'expertise RI ainsi que des équipes de conformité et de risque. Des réunions sont tenues chaque mois. Le comité veille à la coordination des actions d'engagement et examine régulièrement les progrès réalisés sur des engagements spécifiques. Des propositions d'escalade peuvent être discutées avec le comité, ainsi que les succès d'engagement. Le comité examine également les controverses ayant un impact sur les participations et discutera d'éventuelles actions ultérieures, qui incluent l'engagement.

L'application de la politique de vote d'AXA IM ainsi que certaines décisions d'escalade liée à l'Assemblée Générale (AG) pour les participations en actions est supervisée par le **Comité de Gouvernance d'Entreprise**. Les membres du comité proviennent des équipes d'investissement action, des équipes du centre d'expertise RI, de conformité et de Middle Office. Son rôle principal est de garantir le maintien d'un haut niveau d'exigence en matière de gouvernance d'entreprise dans les sociétés en portefeuille, ainsi que de superviser les activités de vote d'AXA IM et de veiller à ce que les droits et obligations des clients soient exercés conformément aux normes de bonne pratique. Il est chargé de valider les mises à jour de la politique de gouvernance d'entreprise et de vote tout en veillant à ce qu'elle soit cohérente avec l'évolution du marché. L'évolution de la politique de vote est étroitement liée aux activités d'engagement actionnarial.

### Ressources

Chez AXA IM, nous disposons de plus de 60 experts responsables des activités RI, intégrés dans le Centre d'expertise RI dédié (dont le responsable rapporte directement au DG d'AXA IM) ainsi que dans chaque département des différentes unités d'AXA IM. Ces experts couvrent tous les aspects de l'investissement responsable, notamment la recherche, la diligence raisonnable, les données/évaluation, l'analyse action et crédit, ainsi que l'actionnariat actif et l'engagement. Le RI est également intégré par toutes les équipes d'investissement qui effectuent des activités en lien avec l'investissement responsable dans le cadre de leur travail quotidien.

L'engagement et le dialogue sont souvent menés en collaboration avec diverses équipes, fournissant des points de vue stratégiques et techniques sur les pratiques de l'entreprise et démontrant également l'approche intégrée de l'actionnariat actif chez AXA IM, en permettant de partager les informations recueillies lors de l'engagement avec les équipes d'investissement.

Les équipes généralement impliquées comprennent :

- Au sein du centre RI :
  - L'équipe de recherche en **investissement responsable** en charge de la recherche thématique et de l'engagement axé sur le climat, la biodiversité, les droits de l'homme, le capital humain et la diversité, la conformité aux normes et standards internationaux, ainsi que la confidentialité des données.
  - L'équipe de recherche en **gouvernance d'entreprise** en charge de l'engagement lié à la gouvernance d'entreprise, du vote par procuration et des escalades liées aux AGM, ainsi que des propositions de mise à jour de la politique d'engagement. Avec l'équipe de coordination RI, elle est également responsable du suivi de la gouvernance de l'engagement et de la mise en œuvre de la politique.
  
- Au sein d'AXA IM Core:
  - **L'équipe d'Analyse ESG & Impact**
  - **Les analystes crédit**
  - **Les analystes ESG**
  - **Les gérants de portefeuille** peuvent également être impliqués dans des dialogues de durabilité avec les sociétés dans lesquelles nous investissons.
  
- Au sein d'AXA IM Alts :
  - L'équipe d'**Investissement Responsable Immobilier** qui coordonne un réseau de champions ESG et d'experts ESG au sein de l'équipe de gestion d'actifs, qui sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle de notre stratégie ESG dans les actifs immobiliers.
  - Une équipe dédiée à l'**investissement d'impact** au service des activités Capital Naturel & Impact et de Crédit Alternatif.
  
- Au sein d'AXA IM PRIME :
  - **L'équipe ESG** qui dirige l'approche ESG et son intégration chez AXA IM Prime en travaillant en étroite collaboration avec les Champions ESG d'AXA IM responsables de la promotion de la mise en œuvre de la stratégie ESG d'AXA IM Prime dans le travail quotidien de chaque équipe d'investissement. Le Responsable « GP Coverage » contribue également à l'identification des *general partners* avec lesquels nous souhaitons en priorité engager un dialogue.
  - Les gérants de fonds repèrent les opportunités d'engagement liées aux critères ESG et participent au dialogue ESG avec les *general partners*.
  
- Au sein d'AXA IM Select :
  - **Le responsable de l'investissement responsable**, rapportant au CIO, ainsi que les spécialistes sectoriels impliqués dans la due diligence ESG des gestionnaires.

### 3. Processus d'engagement

---

L'engagement est un pilier clé de notre stratégie d'investissement responsable que ce soit dans le domaine de l'investissement traditionnel comme alternatif, y compris l'immobilier, le crédit alternatif, le capital naturel et l'impact, et les marchés privés et les fonds de couverture.

Bien que notre processus d'engagement dans les classes d'actifs traditionnelles soit encadré par des normes et réglementations généralement admises, les classes d'actifs alternatives fonctionnent de manière fondamentalement différente et peu d'entre elles bénéficient encore des normes de marché ou des références de benchmark dont jouissent les actifs traditionnels cotés. Cependant, AXA IM encourage et favorise le développement des meilleures pratiques d'engagement dans ces classes d'actifs, en veillant à maintenir les mêmes principes de transparence lorsque cela est possible.

#### *Actifs traditionnels*

Notre approche d'engagement dans les actifs cotés traditionnels se concentre sur un dialogue direct avec les entreprises. Nous avons établi un processus clair pour définir nos priorités, fixer des objectifs d'engagement et assurer le suivi de la progression de nos démarches, prévoyant divers scénarios d'issue ainsi que des points d'escalade possibles. Ce processus est appliqué de façon cohérente, quel que soit le type d'actif (actions ou obligations) détenu dans l'entreprise, même si ce facteur peut influencer, le cas échéant, sur le choix des tactiques d'escalade.

Nous cherchons à rencontrer et à engager des représentants de tous les niveaux de l'entreprise dans laquelle nous avons investi, en fonction de ce que nous considérons comme le plus approprié pour nos objectifs d'engagement ainsi que du type de classe d'actifs détenue. Pour les classes d'actifs traditionnels, cela inclut le conseil d'administration, la direction et les spécialistes opérationnels, entre autres. Nous questionnons les entreprises sur leurs politiques environnementales, sociales et de gouvernance et leurs pratiques.

#### **Sélection des priorités**

Nous cherchons à engager les entreprises à travers les différents thèmes de durabilité qui ont été déterminés comme des priorités par AXA IM sur la base de :

- La stratégie d'Investissement Responsable et les engagements d'AXA IM, y compris notre engagement à devenir neutre en carbone d'ici 2050, en utilisant l'engagement actionnarial comme mécanisme clé pour soutenir la décarbonisation ;
- Notre observation des développements du marché mondial et des pratiques ESG émergentes : l'équipe de recherche en Investissement Responsable, avec une expertise thématique sur la biodiversité, le changement climatique, les droits de l'homme, etc., définit les thèmes de recherche en Investissement Responsable qui alimenteront ensuite les stratégies d'engagement et de gouvernance.
- Les retours que nous recevons des clients sur leurs priorités ESG ;
- Les contributions des diverses unités métiers, y compris par l'approbation formelle du Comité Stratégique de la Durabilité d'AXA IM.

Nos priorités d'engagement thématique mettent l'accent sur<sup>1</sup>:

- L'atténuation et l'adaptation au changement climatique en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris
- La biodiversité & le capital naturel
- Le capital humain
- La santé publique (y compris la résistance antimicrobienne)
- Les droits de l'homme inclus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les normes de l'OIT en matière de travail
- La technologie responsable
- L'éthique des affaires
- La gouvernance d'entreprise, en mettant l'accent sur le bon fonctionnement du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants et le droit des actionnaires
- Les controverses et les violations des normes internationales telles que les Principes du Global Compact des Nations unies, les conventions de l'OIT (Organisation International du Travail), les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Les contributions aux différents objectifs de développement durable, à travers les produits et services ou les opérations
- L'intégrité et la qualité du marché des obligations vertes, sociales et durables
- Les pratiques d'investissement responsable.

La Politique d'Engagement d'AXA IM est complétée par des politiques sectorielles<sup>2</sup> qui fournissent des détails supplémentaires sur notre stratégie d'engagement pour certains secteurs et/ou thèmes (y compris la politique sur les risques climatiques, la politique sur la protection des écosystèmes et la déforestation, etc.) ainsi que par notre Politique de Gouvernance d'Entreprise et de Vote.

### **Formes d'engagement**

Lorsque nous définissons l'engagement, nous distinguons le dialogue régulier mené avec les entreprises en matière de durabilité (appelé « dialogue en matière de durabilité ») de l'engagement actif avec des objectifs spécifiques et identifiés (appelé « engagement avec objectifs ») :

- Les **dialogues en matière de durabilité** sont essentiels pour établir et développer une relation constructive avec l'entreprise, ainsi que pour obtenir des informations sur ses politiques et pratiques.
  - Ils sont généralement menés par les analystes crédit ou les gestionnaires de portefeuille cherchant à avoir une meilleure compréhension du profil de risque lié à la durabilité d'une position détenue dans les portefeuilles. Ils peuvent également alimenter les futurs engagements ciblés.
- Dans le cas de **l'engagement avec objectifs**, qui vise à influencer le changement dans les entreprises dans lesquelles nous investissons, nous définissons des objectifs ciblés liés aux principaux enjeux ESG décrits plus en détail ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Au moment de la publication de la politique d'engagement.

<sup>2</sup> [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](https://www.axa-im.fr)

- Ceux-ci sont le plus souvent menés par les équipes de recherche en Investissement Responsable et de gouvernance d'entreprise, souvent en collaboration avec les équipes d'investissement crédit et/ou action.

### **Définition des objectifs**

Pour la catégorie « Engagement avec objectifs » décrite ci-dessus, nous cherchons à engager de façon constructive avec des objectifs identifiés, adaptés et réalisables. Par conséquent, au début de l'engagement, nous définissons des objectifs pour chacune des entreprises engagées, avec des cibles claires, et dans la plupart des cas, une durée qui nous semble appropriée pour constater des progrès en fonction de la nature des objectifs. Nous partageons ces objectifs avec les entreprises engagées dès le début de l'engagement, et enregistrons systématiquement les progrès de l'engagement, ainsi que toute révision éventuelle de nos objectifs initiaux. En cas de progrès insuffisants, nous intensifions l'engagement de manière appropriée.

Les objectifs d'engagement sont adaptés au modèle commercial de chaque entreprise et aux formes d'engagement, qui comprennent généralement :

- **Thématique** : AXA IM engage généralement de façon proactive sur certains des principaux enjeux ESG sur lesquels notre programme d'engagement se concentre, comme indiqué à la page 7, dans le but de faire en sorte qu'une entreprise reconnaisse le problème et améliore ses pratiques avant que les risques ne se matérialisent et que les opportunités ne soient perdues.
  - L'engagement proactif est déployé pour une **liste d'entreprises** qui est révisée au moins une fois par an. Cette liste est extraite d'un univers d'engagement large rassemblé par les équipes d'experts en Investissement Responsable, sur la base de divers critères de sélection et validé par le Comité Stratégique de la Durabilité. Une attention particulière est portée aux secteurs ciblés par les politiques d'Investissement Responsable d'AXA IM (y compris la politique sur les risques climatiques, la politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation)<sup>3</sup>. Il s'agit de la liste de priorités pour laquelle nous attendons des réunions d'engagement individuelles régulières, des mises à jour et des progrès.
  - Les critères de sélection comprennent notamment la matérialité et/ou la gravité du thème ESG, ainsi que notre capacité estimée à exercer une influence (compte tenu de la taille de nos expositions, de la structure actionnariale de l'entreprise et de notre expérience passée). Des noms spécifiques sont ensuite proposés et discutés entre les équipes d'experts en Investissement Responsable et les représentants des plateformes d'investissement, qui fournissent des commentaires ou suggèrent directement des noms. Ils sont ensuite discutés et approuvés par le Comité Stratégique de la Durabilité.
  - La politique d'AXA IM « **Three Strikes and You're Out** » relève par exemple de cette catégorie, étant une politique d'engagement climatique vigoureuse et proactive. Elle vise à exercer une pression suffisante pour effectuer un changement en temps opportun au sein d'une sélection d'entreprises considérées comme en retard par rapport à leurs homologues ou ne répondant pas aux attentes de base, représentant ainsi un risque plus élevé. Elle comprend une sélection d'entreprises qui n'ont pas d'engagement de neutralité carbone, ou qui ont fixé des objectifs de réduction d'émissions quantifiées qui ne sont pas considérés comme crédibles ou suffisamment exigeants. Des objectifs clairs sont définis pour chacune de ces entreprises, qui suivent nos

---

<sup>3</sup> [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](https://www.axa-im.fr)

politiques de risque climatique et d'engagement et sont adaptés à leurs activités et communiqués à leur direction dès l'engagement. AXA IM engage régulièrement ces entreprises pour les guider vers des progrès sur ces objectifs, en utilisant des techniques d'escalade lorsque cela est nécessaire (par exemple, en votant contre la direction). Si nos demandes les plus importantes ne sont pas traitées de manière satisfaisante au bout de trois ans, nous désinvestissons.

- Une approche similaire, bien que moins systématique, peut également être adoptée pour l'engagement sur d'autres thèmes, si l'objectif souhaité n'a pas été atteint.
- **Lié à des controverses** : Les cas de controverses graves et de violations des normes et standards internationaux tels que les Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou de la violation du Pacte Mondial des Nations Unies<sup>4</sup>, de flux d'informations négatives, de faible qualité ESG ou de mises à jour de listes d'exclusion.
  - Les objectifs de notre engagement réactif peuvent inclure la garantie d'une évaluation adéquate de la matérialité du risque lié à la controverse, la supervision par l'entreprise de ce risque et son plan de remédiation.
- **Opportuniste / lié à un événement** : Nous sommes souvent invités à assister à des conférences, à des roadshow ou à des visites de site. Il s'agit d'une opportunité pour en savoir plus sur les actions, les politiques et les performances des entreprises tout en les informant de nos attentes et priorités. Les roadshow pré-émission, les conférences sur les résultats ou la stratégie peuvent également être des événements déclencheurs appropriés pour discuter de la stratégie de durabilité globale de l'entreprise.
- **Engagement lié aux obligations vertes, sociales et durables (GSSB)** : Nous engageons avec les émetteurs de GSSB avant émission pour discuter du cadre de leurs obligations et de son alignement avec leurs stratégies et ambitions de durabilité globales. Après émission, nous menons un dialogue continu, en accordant la priorité aux émetteurs qui n'ont pas pleinement satisfait à nos attentes initiales, dans le but de les aider à améliorer leur offre GSSB et de veiller à ce que les émetteurs publient des rapports d'impact et attribuent efficacement les fonds à des projets verts et sociaux. Nous passons également continuellement en revue les opportunités d'influencer le développement du marché et du cadre GSSB, notamment grâce à des discussions régulières avec d'autres acteurs du marché (notamment les banques) qui font partie de l'écosystème des obligations.
- **Engagement lié aux AG / votes** : L'engagement lié aux AG et aux votes comprend des rencontres pré-AG avec les dirigeants de premier plan et/ou le conseil d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons afin de clarifier les questions liées à la gouvernance et d'informer les entreprises de nos intentions de vote lors de l'AG à venir.
  - Nous cherchons à rencontrer et à engager avant l'AG nos principales positions, ou chaque fois que nous aurons identifié une résolution potentiellement contestée.
  - Les objectifs d'engagement sont principalement liés aux priorités détaillées dans notre politique de gouvernance d'entreprise et de vote, notamment (mais sans s'y limiter) la bonne composition du conseil d'administration, une structure de rémunération adéquate et le respect des droits des actionnaires.

---

<sup>4</sup> Veuillez-vous référer à la Politique relative aux normes ESG d'AXA IM pour une description détaillée de nos critères d'exclusion.

- **Fonds actions à impact** : Nous engageons les entreprises présentes dans ces fonds afin de les aider à réduire leurs externalités négatives, à générer un impact positif (par exemple en augmentant la production de leurs produits et services à impact, en accélérant la transition vers des solutions contribuant aux objectifs d'impact du fonds, etc.) et à améliorer la qualité de leurs informations liées à l'impact (notamment en matière de publication et d'établissement d'objectifs pour leurs indicateurs clés de performance). Pour mettre en œuvre notre stratégie d'engagement, nous prenons en compte les recommandations du Global Impact Investing Network, énoncées dans sa *Guidance for Pursuing Impact in Listed Equities*.
- **Fonds labellisés** : Pour les fonds disposant de labels d'investissement liés au développement durable, l'engagement au niveau du fonds peut être mené afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable spécifiques du fonds ou de répondre à certains événements déclencheurs, tels que : (i) une publication insuffisante de certains indicateurs de performance en matière de développement durable, (ii) une avancée insuffisante de la stratégie de transition de l'entreprise, ou (iii) une note ESG faible.
- **Collaboratif** : Bien que la plupart de nos engagements se fondent sur nos propres efforts, nous pensons également que la collaboration avec d'autres investisseurs et parties prenantes peut nous aider à faire valoir nos demandes et à exercer une bonne gouvernance sur les entreprises dans lesquelles nous avons investi. En effet, utiliser une voix collective est un outil d'engagement puissant. Dans la plupart des cas, nous pensons que les initiatives collaboratives devraient servir à renforcer et non à remplacer l'engagement individuel. Cela explique notre décision d'utiliser une combinaison bien réfléchie des deux.
  - La décision de mener un engagement collaboratif sera guidée par (i) le degré de maturité du thème d'engagement, qui peut nous amener à privilégier une approche collective pour des thèmes émergents afin de contribuer à l'élaboration de normes et de cadres d'évaluation, ainsi qu'à la sensibilisation autour de la matérialité de ce thème, (ii) la nécessité de faire progresser un engagement individuel, afin de renforcer le poids de nos demandes auprès de l'entreprise, et (iii) l'accès local et l'expertise que confère l'initiative, nous permettant d'approfondir notre connaissance de certaines spécificités de marché.
  - Nous adoptons une approche sélective pour décider des initiatives collaboratives auxquelles nous participerons ou que nous soutiendrons, en mettant l'accent sur les sujets et les groupes où nous pensons que notre participation aura un impact important.
  - Une liste complète des initiatives d'investisseurs auxquelles AXA IM participe est disponible publiquement dans notre rapport annuel sur l'actionnariat actif.

## **Suivi**

L'engagement implique une évolution et nous reconnaissons qu'un changement structurel se produit rarement du jour au lendemain. Certaines entreprises peuvent être plus disposées à nous écouter que d'autres. Dans la plupart des cas, plusieurs interactions seront nécessaires avant d'atteindre des progrès concrets.

Par conséquent, chez AXA IM, nous avons mis en place un système de suivi des progrès réalisés grâce à l'engagement, avec une gamme de résultats possibles et de points d'escalade. Ce processus en six étapes est appliqué de manière cohérente, quel que soit le type de classe d'actifs (action ou obligation) détenue dans l'entreprise :

1. **L'engagement commence** : l'émetteur a été contacté (par exemple via une lettre formelle) et les principaux sujets d'engagement ont été définis. Cela nous permet d'identifier, de suivre et, si nécessaire, d'intensifier les demandes d'engagement restées sans réponse.
2. **L'entreprise répond** : l'émetteur a répondu à notre demande d'engagement, et le dialogue est effectivement amorcé. Nous suivons de près les engagements qui demeurent à ce stade pendant une période prolongée, car l'absence de progrès pourrait déclencher une décision d'escalade.
3. **Escalade** : nous avons mis en œuvre une technique d'escalade (voir la section « Escalade » pour plus de détails).
4. **L'engagement progresse** : l'émetteur reconnaît la problématique soulevée dans notre démarche et met en place (ou s'engage à mettre en place) des mesures pour répondre, au moins en partie, à nos objectifs d'engagement.
5. **Réussite de l'engagement** : l'émetteur apporte la preuve que l'objectif d'engagement est concrètement atteint.
0. **Échec de l'engagement** : l'émetteur ne répond pas à notre objectif d'engagement et nous mettons fin à notre démarche sur ce point. Les mesures de suivi peuvent inclure une dégradation qualitative de la note ESG de l'émetteur, un désinvestissement ou une réduction de l'exposition, une évolution de la méthode d'engagement, ou encore une révision des objectifs d'engagement.

Lorsqu'une évolution significative (ou l'absence de celle-ci) est constatée, l'information est partagée avec le Comité de supervision et d'engagement ESG afin d'informer les plateformes d'investissement et de réfléchir aux décisions potentielles d'escalade ou de désinvestissement.

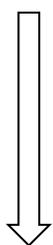
### Escalade

Il arrive que l'engagement n'évolue pas (soit en raison d'une absence de réponse de la part de l'entreprise, soit en raison d'un manque de volonté de traiter la problématique soulevée) et qu'il faille l'escalader pour progresser dans nos objectifs d'engagement.

L'escalade du dialogue par d'autres moyens et/ou à d'autres niveaux hiérarchiques est une option que nous pouvons utiliser afin de faire progresser nos demandes d'engagement. Une stratégie d'escalade est donc définie pour chaque activité d'engagement, en recourant à des techniques d'escalade spécifiques, sélectionnées en fonction de divers facteurs (gravité du sujet, zone géographique, classe d'actifs détenue).

Parmi ces techniques figurent:

- 
- Cibler un niveau hiérarchique supérieur (*la facilité d'accès aux conseils d'administration et aux équipes dirigeantes peut varier selon les classes d'actifs et les régions*) ;
  - Collaborer avec d'autres investisseurs (y compris par l'intermédiaire de déclarations publiques conjointes dans certains cas) (*applicable à toutes les classes d'actifs*) ;
  - Voter contre les résolutions lors de l'assemblée générale, et informer les entreprises investies à l'avance de ces votes et de la logique qui les sous-tend lorsque cela est possible (*nécessite la détention d'actions*) ;
  - Rendre publique notre démarche, notamment en divulguant nos intentions de vote avant l'Assemblée générale de l'entreprise, en posant une question lors de l'Assemblée ou en publiant une déclaration officielle pour exposer nos préoccupations.



- Co-déposer des résolutions lors de l'assemblée générale (*nécessite la détention d'actions et peut varier en fonction du cadre de dépôt des résolutions d'actionnaires propre à chaque région*) ;
- Abaisser la note ESG de l'entreprise (*applicable à toutes les classes d'actifs*) ; ou
- Désinvestir (*applicable à toutes les classes d'actifs*).

Dans la mesure du possible, nous chercherons à intégrer les préoccupations liées à l'ESG soulevées par les équipes d'investissement obligataire ou lors des engagements liés aux obligations vertes, sociales et durables dans nos décisions de vote lorsque nous sommes également détenteurs d'actions cotées. Nous chercherons également à utiliser d'autres leviers à notre disposition, notamment en demandant des premiums plus élevés lors du refinancement de l'entreprise si des préoccupations importantes liées à l'ESG sont restées sans réponse.

Plus généralement, notre objectif est de partager avec toutes les équipes d'investissement les préoccupations importantes soulevées au cours de l'engagement qui ont conduit à une escalade, afin qu'elles-mêmes, le cas échéant, soulèvent ces préoccupations auprès de l'entreprise et veillent à une uniformité du message communiqué aux entreprises investies.

De la même manière, nous chercherons à garantir que nos activités d'engagement en matière de politique publique facilitent la réalisation de nos objectifs d'engagement pour les entreprises, en particulier lorsque ceux-ci nécessitent des changements réglementaires.

### **Actifs alternatifs**

Le processus d'engagement dans les classes d'actifs alternatifs suit la même philosophie, mais en raison du niveau de maturité et des spécificités (y compris une position d'investisseur parfois « indirecte ») de ces classes d'actifs, notre processus d'engagement peut diverger, notamment en ce qui concerne les objectifs d'engagement et les formes d'engagement. Ces spécificités sont décrites plus en détail ci-dessous.

#### **AXA IM Alts**

##### Immobilier

###### *Engagement avec objectifs*

Notre démarche d'engagement dans l'immobilier vise à soutenir de manière proactive nos locataires dans l'intégration de considérations ESG dans leur utilisation des installations du bâtiment pour contribuer à la réalisation de nos objectifs en matière d'ESG. Notre approche d'engagement est encadrée pour garantir sa conformité avec les réglementations locales, telles que le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) en France.

###### *Formes d'engagement*

Nous cherchons à engager directement avec les locataires de nos actifs immobiliers, ainsi qu'à travers les gestionnaires du bâtiment, afin de :

- Sensibiliser nos locataires à l'ESG pour améliorer leur comportement : nous distribuons des guides ESG pour sensibiliser et accroître leur prise de conscience des questions ESG et des caractéristiques ESG spécifiques de nos actifs.

- Collecter des données sur l'actif et les utiliser pour créer des solutions ciblées : nous encourageons nos locataires à partager des informations sur les données d'utilisation pour assurer une bonne visibilité sur les performances du bâtiment, afin d'identifier les inefficacités et de suivre l'impact des actions déployées.
- Maintenir un dialogue avec nos locataires pour comprendre leurs besoins actuels et futurs : des réunions ESG individuelles dédiées sont organisées entre l'équipe de gestion d'actifs immobilier, les locataires et les gestionnaires immobiliers pour discuter des questions liées à l'ESG et identifier les synergies et les domaines de coopération.

#### *Application de la politique d'engagement*

Nous intégrons une clause standard (sous réserve de négociation) ESG (« bail vert ») aux nouveaux baux ou aux renouvellements de contrats pour inclure une coopération attendue sur certains sujets ESG (partage de données d'utilisation, coopération dans la réalisation de la performance environnementale, etc.).

#### Capital naturel et impact

##### *Engagement avec objectifs*

La stratégie d'investissement à impact d'AXA IM vise à concilier rendements financiers de marché avec la génération d'impact positif, intentionnel, mesurable et durable.

Nous avons l'intention d'aligner nos investissements potentiels avec les politiques d'investissement responsable d'AXA IM, les réglementations, normes et standards ESG tels que les normes de performance environnementale et sociale de l'International Finance Corporation, les lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du travail.

La nature de nos investissements typiques signifie que l'engagement plutôt que le désinvestissement est l'option la plus viable pour assurer la réalisation de nos objectifs.

##### *Formes d'engagement*

- Engagement pré-investissement : nous menons une évaluation ESG pour évaluer les performances des entreprises investies sur une gamme de questions ESG (y compris les risques climatiques, la biodiversité, la pollution, la santé et la sécurité, les droits de l'homme et les préoccupations de gouvernance, entre autres) et identifier les lacunes, les risques et l'alignement avec les politiques et les réglementations d'AXA IM.
- Cela conduit à la définition d'un plan d'action environnemental et social (PAES), qui détaille les actions à entreprendre dans les domaines identifiés pour amélioration, avec des responsabilités et des délais dans lesquels des mesures correctives doivent être prises. Le PAES est intégré à la documentation légale.
- Suivi post-investissement : nous continuons à interagir avec les entreprises investies tout au long de notre période d'investissement sur les questions d'impact et d'ESG, directement et par le biais de participation à des comités de gouvernance, et notamment pour examiner l'exécution du PAES. Lorsqu'il y a des questions de préoccupation touchant à l'impact ou aux performances financières, l'équipe d'investissement décide d'une mesure appropriée relative au type d'investissement, qui peut inclure l'engagement. Les problèmes qui nous préoccupent peuvent inclure :

- L'impact environnemental et social évalué n'est plus conforme à l'impact environnemental et social requis ou estimé
- L'investisseur s'écarte de la mission d'impact d'origine
- Certains risques ESG ne sont pas gérés de manière appropriée
- Nous voyons des risques importants pour la réalisation de l'impact ou du rendement financier.

### Crédits alternatifs

#### *Engagement avec objectifs*

Nous cherchons à exploiter notre taille en tant que l'un des plus grands investisseurs européens en obligation de prêt adossée à des actifs (« CLO ») pour promouvoir des pratiques d'investissement responsables et veiller à ce que les émetteurs de CLO respectent les politiques d'exclusion sectorielles d'AXA IM.

AXA IM orientera généralement les gestionnaires de CLO vers des normes et des engagements plus élevés en matière d'ESG, tant dans leur gestion quotidienne que dans leur philosophie d'investissement.

#### *Formes d'engagement*

AXA IM n'investira qu'avec des gestionnaires de CLO qui respectent des lignes directives ESG minimales (adhésion à une norme internationale d'investissement responsable telle que les PRI, plan de réduction de l'empreinte carbone, politique d'inclusion en place, politiques d'exclusion).

L'engagement auprès des émetteurs de CLO conformes se produit principalement avant investissement, lorsque nous cherchons à aligner la documentation juridique sur les politiques d'exclusion sectorielles d'AXA IM. Nous poursuivons ensuite le dialogue post-investissement avec les émetteurs afin de clarifier nos attentes et les soutenir dans leur atteinte.

### **AXA IM Prime**

#### *Engagement avec objectifs*

AXA IM PRIME vise à créer de la valeur durable en encourageant et en influençant le développement des meilleures pratiques ESG sur les marchés privés. Du fait de sa position d'investisseur indirect, les activités d'engagement d'AXA IM PRIME se concentrent sur ses general partners (GP), sélectionnés selon un éventail de critères incluant le niveau d'exposition de PRIME, la relation avec le GP (y compris les droits de gouvernance) et la performance ESG du GP au regard des thèmes d'engagement prioritaires de PRIME. Parmi ces thèmes figurent :

- Le changement climatique, conformément aux recommandations de la TCFD.
- La diversité et l'inclusion, en adéquation avec l'objectif des organisations de marchés privés d'augmenter la part de femmes au sein des équipes d'investissement, de la direction générale et des Conseils d'administration.
- La qualité et la disponibilité des données ESG, par la publication de rapports complets en ligne avec les cadres de publication sectoriels.

- Les meilleures pratiques ESG, incluant l'adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), la conduite de due diligences ESG et l'engagement auprès des sociétés du portefeuille en matière d'ESG.

PRIME vise également à dialoguer avec un éventail plus large de parties prenantes, parmi lesquelles figurent les actionnaires, les clients, les décideurs politiques et les prestataires de services.

### *Formes d'engagement*

- Due diligence préalable à l'investissement :
  - Via un processus de due diligence ESG en trois étapes construit autour de la conformité aux politiques d'exclusion sectorielles d'AXA IM, des critères ESG minimaux et de la note ESG des cibles, afin d'identifier les principaux axes d'amélioration.
  - AXA IM Prime organise également des entretiens ESG systématiques avec les GPs, afin d'approfondir leur stratégie globale de développement durable et d'évaluer l'intégration des critères ESG dans le fonds ciblé.
- Post investissement / phase de détention
  - Au moyen d'un questionnaire ESG envoyé aux GPs, afin de mettre à jour les scores ESG au niveau de la société de gestion et du fonds, et de recueillir des indicateurs clés de performance ESG.
  - Des dialogues réguliers ont également lieu avec les GPs pour suivre l'évolution de leurs pratiques ESG, leur fournir un retour constructif et identifier d'éventuelles pistes d'amélioration. Le cas échéant, ils permettent également de contrôler les progrès réalisés par rapport aux objectifs préalablement définis.
  - Participer aux instances de gouvernance des GPs.

### **AXA IM Select**

#### *Engagement avec objectifs*

En tant que spécialiste multigestion fournissant des services de gestion et de conseil en investissement, AXA IM Select est dans une position unique pour influencer et orienter les capitaux et les financements vers des contributions positives à l'environnement et à la société, favorisant ainsi la transition vers une économie durable. L'une des principales approches pour y parvenir est l'engagement avec les gestionnaires de fonds, qui peuvent aider à influencer, promouvoir et orienter vers de meilleures pratiques d'intégration et de supervision ESG. Nous priorisons les domaines suivants :

- Gouvernance, politiques et processus en matière d'investissement responsable, y compris les pratiques ESG (ex. : statut de signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies)
- Alignement avec les politiques d'exclusion sectorielles et normatives d'AXA
- Objectifs de neutralité carbone et empreinte carbone
- Enjeux sociaux, notamment la mixité au sein des conseils d'administration et les violations des droits humains
- Questions de gouvernance, y compris l'utilisation de l'intelligence artificielle.

## *Formes d'engagement*

L'engagement est mené à la fois auprès des sociétés de gestion et de leurs fonds sous-jacents par le biais d'une diligence raisonnable ESG dédiée, qui se déroule en deux parties :

- Au niveau de la société, l'évaluation de l'Operational Due Diligence (ODD)
- Au niveau du fonds, l'évaluation de l'Investment Due Diligence (IDD) et de la due diligence ESG, qui comprend les trois sections suivantes :
  - L'intégration ESG qui comprend l'approche ESG et sa mise en œuvre
  - L'engagement et l'actionnariat actif, qui incluent la politique d'engagement, la manière dont l'engagement est suivi et dont le succès est mesuré, ainsi que son impact sur les décisions d'investissement.
  - Le suivi des risques ESG, les KPI ESG, le reporting ESG et la prise en compte des risques climatiques et de la biodiversité.

Cette évaluation aboutit à l'établissement d'un score ESG attribué à chaque fonds/mandat. Des seuils prédéfinis doivent être atteints pour que les fonds/mandats soient éligibles à l'investissement et si la note de score ESG d'un fonds/mandat investi tombe en dessous du seuil de score ESG, un processus d'escalade est défini qui peut finalement conduire à leur suppression des listes d'achat approuvées.

Tous les fonds/mandats sont suivis régulièrement, à des fréquences prédéfinies. En plus de la mise à jour de la note IDD, cela peut également inclure des discussions directes et personnalisées avec les gestionnaires couvrant des questions telles que leur analyse et évaluation ESG (par exemple, en cas de tendance négative récurrente sur les indicateurs PAI SFDR jugés prioritaires), les domaines ESG prioritaires pour l'engagement avec les émetteurs, sur l'évolution des politiques ou processus d'investissement responsable, ainsi que sur l'amélioration de la transparence.

- Des actions d'engagement liées aux controverses peuvent également être menées au niveau de la société et du fonds, afin de traiter d'éventuels problèmes émergents (tels que des controverses liées au greenwashing).

## 4. Engagement avec les pouvoirs publics

---

### Objectifs

L'implication auprès des décideurs politiques et des groupes de place est une partie clé de notre stratégie d'actionnariat actif. Alors que l'agenda réglementaire de la finance durable s'intensifie, nous travaillons avec les autorités de réglementation et les décideurs politiques pour soutenir le développement de politiques solides et utilisables pour accélérer la transition vers un monde plus durable. Nous plaçons en faveur d'une interopérabilité suffisante au niveau mondial, de la stabilité pour permettre une mise en œuvre effective, ainsi que d'une cohérence suffisante entre ce qui est fait en matière de finance durable et les politiques économiques réelles. En particulier, notre travail d'engagement avec les pouvoirs publics se concentre principalement sur :

- Promouvoir l'importance de la nature long terme des gestionnaires d'actifs et la spécificité des activités de gestion d'actifs.
- Veiller à ce que le cadre réglementaire en cours de développement favorise une comparabilité, une transparence et une robustesse efficaces dans les approches ESG développées par le secteur financier.
- Plaider en faveur de l'accessibilité d'informations pertinentes et comparables liées à la durabilité pour un champ plus large d'émetteurs.
- Veiller à la protection de nos droits d'actionnaire pour maximiser l'efficacité de notre approche d'actionnariat actif.
- Promouvoir l'adoption de normes solides en matière de durabilité et de gouvernance d'entreprise.

### Formes d'engagement

Nous le faisons en soumettant directement nos opinions aux décideurs et institutions politiques, notamment par le biais de réunions directes, en répondant à des consultations publiques et/ou en contribuant à des groupes de travail ou des comités consultatifs.

De plus, AXA IM est un membre actif de plusieurs initiatives sectorielles – tant au niveau mondial que régional - qui poursuivent le même objectif. Nous adoptons une approche sélective lors de la décision de participation ou de soutien à des initiatives, en nous concentrant sur les sujets et les groupes où nous croyons que notre participation aura un impact matériel. Par exemple, AXA IM est membre de la Plateforme européenne de la finance durable et co-président du comité de direction en charge des politiques publiques de l'IIGCC. Une liste complète des adhésions d'AXA IM aux groupes de place, think tanks ou autres organismes similaires qui mènent des actions d'engagement avec les pouvoirs publics est disponible dans notre rapport sur l'actionnariat actif, qui est mis à jour annuellement.

### Gouvernance

Pour assurer une cohérence entre nos activités d'engagement avec les pouvoirs publics et notre politique générale d'actionnariat actif et d'investissement responsable, le Comité stratégique de durabilité d'AXA IM est chargé de superviser la stratégie et les priorités de plaidoyer liées à l'ESG d'AXA IM.

## 5. Vote

---

Chez AXA IM, nous estimons que le vote est l'un des piliers de l'actionnariat actif. Cet aspect important du processus d'investissement offre également la possibilité d'exercer son influence sur les entreprises. Nos activités de vote et d'engagement sont étroitement liées. Le vote en assemblées générales est un élément important de notre communication avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, et nous engageons régulièrement avec celles-ci avant et après le vote. Le vote peut également être utilisé occasionnellement comme une option d'escalade si nous estimons que l'engagement sur une question thématique ne progresse pas.

AXA IM a mis en place un Comité de gouvernance d'entreprise chargé de superviser la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM auprès des sociétés dans lesquelles nous sommes investis au nom de nos clients. Le rôle de ce comité est de veiller à ce que nos décisions de vote soient pragmatiques et qu'elles prennent en compte les perspectives d'investissement et les circonstances particulières des entreprises concernées.

Lors des assemblées générales, nous votons contre les propositions qui desservent, selon nous, les intérêts de nos clients. Parmi celles-ci figurent des problématiques très diverses, telles que les compétences d'un administrateur, la supervision des risques clés et de la stratégie par le Conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les questions liées aux dividendes et au capital, la diversité ou encore la transparence et le reporting. Nous votons également contre certaines propositions comme méthode d'escalade afin de renforcer notre engagement lorsque celui-ci ne produit pas suffisamment d'effets, en particulier dans le cadre de nos engagements thématiques.

Certains codes de gouvernance locaux peuvent suivre des approches différentes, mais nous comptons sur toutes les entreprises pour se conformer étroitement à nos principes de bonne gouvernance qui définissent les fondamentaux de la gouvernance d'entreprise. AXA IM intègre ces principes aux côtés de ses politiques régionales dans le cadre des activités de vote et d'engagement qu'elle mène auprès de toutes les entreprises à l'échelle mondiale.

AXA IM rend ses votes publics de façon trimestrielle et explique les raisons l'ayant poussé à voter contre la direction. Ces rapports sont accessibles sur notre site Internet.

Notre politique de vote est disponible [ici](#), ou via la page dédiée à l'actionnariat actif de notre site.

## 6. Reporting et transparence

---

Chez AXA IM, nous garantissons la transparence et fournissons des rapports réguliers sur l'actionnariat actif, tant internes qu'externes.

Chaque initiative d'engagement est consignée une fois menée. À chaque fois qu'une interaction avec une entreprise est consignée, un rapport d'engagement est téléchargé et rendu visible pour les équipes d'investissement AXA IM Core. Cela garantit que nos activités d'engagement et leurs progrès sont disponibles sur une plateforme dédiée afin de fournir à nos parties prenantes internes un rapport spécifique sur l'engagement.

En ce qui concerne les parties prenantes externes et les clients, nous rendons compte de nos activités d'engagement par le biais :

- De rapports d'engagement au niveau des fonds pour les fonds ouverts axés sur l'investissement responsable ou intégrant les critères ESG, disponibles dans le Fund Center d'AXA IM. Ces rapports incluent des informations sur le nombre et le type d'engagement mené, le niveau de progrès pour les engagements avec objectifs<sup>5</sup>, ainsi que des études de cas d'engagement. Ces rapports sont également disponibles sur demande pour des fonds/mandats dédiés<sup>6</sup> ; et
- D'un rapport annuel d'engagement et d'actionnariat actif. Ce rapport est publié tous les ans sur le site Internet d'AXA IM. Ce rapport a pour but de témoigner de l'évolution et de l'impact de notre programme d'engagement à travers les activités menées durant l'année.

Enfin, nous consacrons également un chapitre à l'actionnariat actif dans la rubrique Investissement responsable du site Internet d'AXA IM.

---

<sup>5</sup> A moins que la réglementation locale empêche la publication de ce rapport.

<sup>6</sup> Des rapports customisés peuvent également être fournis sur demande (e.g. PLSA, ICSWG).

## 7. Champ d'application

---

La philosophie de notre politique d'engagement s'applique à toutes les classes d'actifs, bien que certains mécanismes d'engagement puissent varier en fonction du type d'actif. Pour les classes d'actifs traditionnels, la gouvernance transversale de nos activités d'engagement nous permet de ne pas différencier entre la détention en action ou en obligation lors de l'engagement avec les entreprises investies (bien que l'utilisation de tactiques d'escalade spécifiques puisse différer).

La politique s'applique en principe à l'ensemble des portefeuilles gérés par AXA IM, sous réserve des spécificités propres aux catégories d'actifs décrites dans la politique, y compris les fonds dédiés et les mandats de tiers, sauf indication contraire du client pour son mandat.

Publié par AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux, société de gestion de portefeuille constituée selon le droit français, titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-08 en date du 7 avril 1992, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506. Dans d'autres juridictions, ce document est diffusé par la filiale locale d'AXA Investment Managers SA.